



SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE
TENUE LE 7 AOÛT 2023 À 20 H 00

POUR LES FINS DE L'ADOPTION DES RÈGLEMENTS SUIVANTS :

Règlement no 371-2023 de concordance relatif à la mise à jour de la cartographie des zones de contraintes naturelles et anthropiques et les éléments d'intérêt esthétique, écologique, historique, culturel et récréatif et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014, 263-2014, 264-2014, 270-2015, 272-2015, 275-2015, 280-2016, 281-2016, 287-2016, 290-2016, 291-2016, 297-2017, 298-2017, 300-2017, 302-2017, 303-2017, 309-2018, 311-2018, 313-2018, 315-2018, 316-2018, 325-2019, 326-2019, 328-2019, 332-2019, 336-2020, 337-2020, 339-2020, 341-2020, 343-2020, 346-2020, 349-2021, 354-2021, 356-2021, 361-2022, 364-2022, 368-2023 et 369-2023)

Règlement no 372-2023 de concordance relatif à la mise à jour de la cartographie des zones de contraintes naturelles et anthropiques et les éléments d'intérêt esthétique, écologique, historique, culturel et récréatif et modifiant le plan d'urbanisme no 159-2007

Sont présents :

M. Réal Turgeon, maire
Mme Cindy Côté, conseillère
M. Daniel Blais, conseiller
Mme Diane Rhéaume, conseillère
Mme Hélène Jacques, conseillère
Mme Mireille Couture, directrice générale et greffière-trésorière

Sont absents :

M. Jean-François Allen, conseiller
M. Antoine Couture, conseiller

Monsieur le maire présente et explique les projets de règlements suivants :

371-2023 et 372-2023 : ces projets visent à mettre à jour la cartographie des zones de contraintes naturelles et anthropiques et les éléments d'intérêt esthétique, écologique, historique, culturel et récréatif.

La séance de consultation publique est close à 20 h 10.

Adopté ce 5 septembre 2023.

Réal Turgeon,
Maire

Mireille Couture,
Directrice générale
et greffière-trésorière
